

L'honorable M. BOSTOCK: Quel est le paragraphe 2 de l'article 39, qui est abrogé?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Ce paragraphe stipule:

L'auditeur général doit, annuellement ou plus fréquemment à sa discrétion, faire faire un inventaire de la papeterie en magasin en contrôlant les quantités achetées et les quantités fournies.

L'article 6 est agréé.

Le préambule et le titre sont agréés.

Rapport est fait du bill sans amendement.

TROISIEME LECTURE.

Sur proposition de l'honorable sir James Lougheed, le bill est lu pour la troisième fois et adopté.

BILL MODIFIANT LA LOI DE TEMPERANCE DU CANADA.

PREMIERE LECTURE.

Le Sénat reçoit de la Chambre des Communes un message accompagné du bill 26, "Loi modifiant la Loi de Tempérance du Canada".

Le bill subit sa première lecture.

DEUXIEME LECTURE.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED propose que le bill soit lu une deuxième fois.

Il dit: Honorables messieurs, on propose de modifier la Loi de Tempérance du Canada en étendant la portée de ses dispositions. Actuellement, comme le savent les honorables sénateurs, la loi s'applique à certaines zones définies dans la province. Il est maintenant proposé que, sur réception d'une résolution adoptée par une Législature à l'effet de demander un vote sur la prohibition de l'importation de liqueurs, le Gouverneur en conseil pourra émettre une proclamation définissant la nature de la prohibition et mettant, de plus, en mouvement, les rouages voulus pour enregistrer un vote de la province. Nous pourrions discuter plus librement en comité les dispositions de ce bill, toutes les explications requises pouvant alors être fournies.

L'honorable HEWITT BOSTOCK: Honorables messieurs, nous devrions, je crois, protester énergiquement contre la politique du Gouvernement qui nous soumet un projet de loi de cette nature à une pareille heure de la session. Nous avons été convoqués

ici, au commencement de septembre, dans le but d'étudier le traité de paix. La session a été prolongée jusqu'à cette deuxième semaine de novembre et, pendant une partie de ce temps, le Sénat, du moins, a eu très peu de chose à faire. Si le Gouvernement avait l'intention de nous faire adopter une telle proposition de loi, il aurait dû nous la soumettre plus tôt afin que chaque membre de cette Chambre pût l'examiner à loisir, et étudier à fond toute la situation. Mais à cette heure avancée, alors qu'on a l'intention de proroger, voilà qu'on nous met entre les mains un bill qui a été grandement modifié dans la Chambre des Communes depuis qu'il y a été présenté. J'ai fait venir une copie du bill ce matin et l'on m'a transmis une réimpression de la mesure telle qu'on se propose de la modifier en comité général à la Chambre des Communes. Depuis qu'il a été soumis à la Chambre des Communes, le bill a subi tant de modifications qu'on a trouvé nécessaire de l'imprimer de nouveau avec tous les amendements, afin que les membres de la Chambre des Communes pussent comprendre le sujet de leur discussion. Depuis cette réimpression, le bill a été encore modifié dans des Communes. On vient justement de me remettre un exemplaire du bill dans sa forme actuelle et je n'ai pas eu le loisir de l'examiner. Il comprend près de cinq pages de matière très condensée et je ne vois pas comment un honorable membre de cette Chambre, qu'il soit pour ou contre le bill, pourrait facilement l'étudier de façon intelligente à cette heure avancée de la session.

L'honorable W. B. ROSS: Honorables messieurs, j'avais l'espoir qu'avant de reprendre son siège, l'honorable leader de l'opposition aurait fait une motion au sujet de ce bill. J'ai déjà mentionné ma première objection à cette mesure et je n'ai pas besoin de prendre le temps de la Chambre pour la discuter de nouveau; l'autre Chambre a en tout le temps requis pour étudier la question, et je pense qu'il n'est pas juste de nous soumettre cette mesure aux derniers jours, ou plutôt, dans les dernières heures de la session.

L'honorable M. MacDONELL: Les dernières minutes.

L'honorable M. ROSS: Il y a divergence d'opinions sur le principe du bill et il se présentera, lorsque nous siégerons en comité, d'autres questions concernant tous les détails qu'il faudra, d'ailleurs, étudier attentivement, et je ne vois pas comment nous pourrions discuter convenablement cette me-